

ARRETE MUNICIPAL

N° 51-2025

Arrêté du 17 mars 2025

Objet : Réglementation circulation et stationnement Place de la République – curage et inspection télévisuelle du réseau d'assainissement

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise RESOTEC CONTROLES

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux de curage et inspection télévisuelle du réseau d'assainissement pour le compte du SIVAP

ARRETE

Article 1 :

En raison des travaux précités place de la République, **la circulation et le stationnement seront interdits le jeudi 20 mars 2025 de 8 h à 17 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise RESOTEC CONTROLES et l'arrêté sera affiché 48 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'entreprise RESOTEC CONTROLES, SIVAP, services de secours, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

